
Jour de séance 16

le vendredi 22 mars 2019

9 h

Prière.

Après les déclarations de condoléances et de félicitations, le président de la Chambre rappelle aux parlementaires la limite d'une minute par déclaration.

M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que, pendant les déclarations de députés, M. Arseneault a porté atteinte à la réputation du premier ministre. Le député présente ses excuses pour l'observation.

M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que, pendant les questions orales, M^{me} Harris a demandé que l'hon. M^{me} Shephard fournisse de « vraies réponses ». Le président de la Chambre rappelle aux parlementaires de se garder de mettre en doute l'honnêteté de leurs pairs.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Carr :

13, *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance locale* ;

par l'hon. M. Urquhart :

14, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;

par l'hon. M. Thompson, C.P. :

15, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne*.

M. C. Chiasson donne avis de motion 35 portant que, le jeudi 28 mars 2019, appuyé par M^{me} Thériault, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de tous les documents envoyés aux ministères par le Conseil du Trésor dans lesquels sont indiqués les ajustements apportés à leur budget de base de 2018-2019 par suite du processus budgétaire pour 2019-2020.

M. Landry donne avis de motion 36 portant que, le jeudi 28 mars 2019, appuyé par M. Lowe, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement provincial a mis fin aux négociations avec le SCFP au nom du personnel des foyers de soins ;

attendu que le personnel des foyers de soins, en prodiguant des soins à certaines de nos personnes les plus vulnérables, fournit un service d'une valeur inestimable ;

attendu que les membres du personnel des foyers de soins méritent un salaire équitable et un suivi aux questions de recrutement, de maintien en poste et de dotation ;

attendu que l'opposition libérale a annoncé publiquement qu'elle était en faveur d'un arbitrage exécutoire comme moyen de résoudre le conflit de travail ;

attendu que le Parti vert et l'Alliance des gens ont par la suite annoncé qu'ils étaient aussi en faveur d'un arbitrage exécutoire ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à collaborer avec l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick et à lui donner les assurances nécessaires pour qu'elle accepte de recourir à un arbitrage exécutoire afin de régler le conflit et de conclure une convention collective.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 11 et 12 soit appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques* ;
- 7, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi modifiant La loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi concernant le montant supplémentaire exigé en vertu de la Loi sur les services aux victimes*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 12, *Loi concernant le montant supplémentaire exigé en vertu de la Loi sur les services aux victimes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le président de la Chambre, sur la demande de M. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 26 mars 2019, la deuxième lecture des projets de loi 13, 14 et 15 sera appelée.

M. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget.

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Sur la demande de M. Savoie, il est unanimement convenu de revenir au dépôt de projets de loi.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Thompson, C.P. :
16, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*.

M. Savoie donne avis que, le mardi 26 mars 2019, la deuxième lecture du projet de loi 16 sera appelée.

Le débat reprend sur la motion 23.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Société de voirie du
Nouveau-Brunswick pour 2016-2017

(21 mars 2019).